

AAON N°: 001/T/CPMP/MS / INAYA ELARGI /2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics du projet INAYA Elargi publié le 30 mars 2026 sur le site du Portail National des Marchés Publics et le site du beta.mr.
2. Le Ministère de la Santé a obtenu un financement de la Banque Mondiale à travers l'IDA destiné à soutenir ses efforts afin de renforcer le système de santé à travers la mise en œuvre du INAYA Elargi.
3. La mise en œuvre de la composante 2 dudit projet devra se traduire par la mise aux normes des infrastructures sanitaires en place, notamment dans les wilayas où intervient le Projet.

Dans ce cadres le projet a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marchés relatif aux travaux de **Réhabilitation et d'Extension des Centres Régionaux des Transfusion Sanguins (CRTS)** à Néma, Kiffa, Atar et Kaédi. Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas **six (6) mois** par lot à partir de la date de remise de site.

4. Le projet INAYA Elargi sollicite des offres sous plis fermés de la part des entreprises candidates disposant chacune d'un certificat de classification conformément aux dispositions du décret N°000314/MHUAT et dans les proportions figurant dans ledit décret (Candidats classés **BAT 2**).
5. **Une entreprise candidate peut soumissionner à tous les lots de sa catégorie mais ne peut être adjudicataire que pour un seul lot même si elle est moins-disante pour tous les lots.**

Chaque entreprise soumissionnaire doit présenter dans le formulaire de renseignements le NIF ainsi que le numéro d'immatriculation au niveau de la CNSS.

6. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert en **trois (03) lots** distincts :
 - Lot 1 : Réhabilitation du CRTS de Néma
 - Lot 2 : Réhabilitation du CRTS de Kiffa + CRTS d'ATAR
 - Lot 3 : Réhabilitation du CRTS de Kaédi
7. Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :
 - Les entreprises qui ont des projets avec le Ministère de la Santé accusant un retard de plus de **50%** des délais contractuels le jour de l'ouverture ;
8. Les exigences en matière de qualification pour chaque lot sont :
 - ✓ Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années 2025, 2024, 2023, 2022 et 2021, **au moins un marché similaire**

28

attestés par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic (pour des constructions d'infrastructures sanitaires ou de bâtiments administratifs), qui ont été exécutées et achevées de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ;

- ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires attesté moyen annuel au cours des 3 dernières années 2025, 2024 et 2023, supérieur ou égal à : **30 000 000 MRU**
 - ✓ Disposer du matériel minimum décrit à la Section III. Critères d'évaluation et de qualification ;
 - ✓ Proposer le personnel clé décrit de la Section III. Critères d'évaluation et de qualification. L'entreprise doit fournir pour chaque membre dudit personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;
 - ✓ Avoir accès à des financements tels que des liquidités équivalent aux valeurs ci – après, pour couvrir les besoins en financement de ce projet à hauteur de **1 900 000 MRU**
9. Le document d'Appel d'offres comporte l'ensemble des informations détaillées sur la nature, les spécifications et l'envergure des travaux.
10. **Le dossier d'Appel d'Offre, en version authentique cachetée par la CPMP/MS, pourra être obtenu auprès de l'unité de coordination d'INAYA élargi contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de Quatre mille ouguiyas (4 000 MRU) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cachetée et paraphée fait foi (les DQE type et plans architecturaux seront remis aux candidats en version électronique) ;**
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Quatre Vingt Dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres et doivent être établies en français.
12. **Les offres** seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :
« A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés publics du Ministère de la Santé (CPMP-MS), Ilot ZRB, lot N° 500, à l'Ouest du Carrefour BANA BLANC à Coté de lunetterie OPTIKOS, Nouakchott-Mauritanie » Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.
13. Les offres doivent être transmises, sous plis fermés, au plus tard **le lundi 21/9/2026 TU à 12 heures 00 minutes TU** en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies à l'adresse de la CPMP/MS indiquée au paragraphe 12.
14. L'ouverture des offres aura lieu , en séance publique le **lundi 21/9/2026 à 12h 15 munités TU** au siège de la CPMP/MS indiqué au paragraphe.

15. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, **le lundi 21/9/2026 à 12 heures 30 minutes TU**, par la Commission Passation des Marchés Publics de du Ministère de la Santé (MS) en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;
16. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de validité 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres émise ou validée par une banque établie en République Islamique de Mauritanie. d'un montant de :

	Montant de garantie de l'offre en MRU par lot
	Cent Quatre Vingt Mille Ouguiyas (180 000)

17. La visite des lieux est exigée pour les entreprises candidates.
18. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser six (6) mois pour chaque lot. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.
19. Le présent marché est un marché de **travaux à prix global et forfaitaire**. Le prix proposé par le soumissionnaire doit être **global, forfaitaire et ferme** et doit couvrir l'ensemble des prestations nécessaires à l'achèvement complet de l'ouvrage conformément aux plans et au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le Coordinateur du Projet INAYA ELARGI

Mohamed Mahmoud Khatry

